PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le **mardi 10 avril 2018 à 19h00**, à l'hôtel de ville, en la salle du conseil au 330, montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Étienne Urbain, district 1
Éric Milot, district 2
Isabel Lapointe, district 3
Sandra Mercier, district 4
Danielle Deraiche, district 5
Dany Beauséjour, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Xavier-Antoine Lalande, maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Me Stéphanie Parent, greffière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 02.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

RÉSOLUTION 137-04-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi des interventions du public de la dernière assemblée.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS RÉSERVÉE AUX ÉLUS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 04 à 19 h 13.

Les sujets abordés par les élus ci-après mentionnés ont été les suivants:

Madame la conseillère Isabel Lapointe (district 3):

- ✓ Le Jour de la terre et l'organisation d'une corvée de nettoyage le 22 avril 2018;
- ✓ Jeux de société au Centre récréatif et communautaire les mardis et jeudis après-midi.

Madame la conseillère Sandra Mercier (district 4):

- ✓ Soirée d'information relativement au jardin collectif et communautaire le 17 avril 2018 à 19 h 00 à l'hôtel de ville.

Madame la conseillère Danielle Deraiche (district 5):

- ✓ Le plan d'action sur la sécurité des collectivités et de la prévention de la criminalité.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DU PUBLIC RELATIVEMENT AUX SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

La période d'interventions s'est tenue de 19 h 13 à 19 h 13.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

- ✓ Aucune intervention.

RÉSOLUTION 138-04-18
APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES EN MARS 2018

CONSIDÉRANT que copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du Conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19*)*, et qu'en conséquence, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal des séances suivantes:

- Assemblée de consultation publique du 12 mars 2018;
- Séance ordinaire du 13 mars 2018.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 MARS 2018

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 01 au 31 mars 2018. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation, à un officier municipal, du pouvoir d'autoriser des dépenses et à la suite de l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de sept cent soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et trente-quatre cents (761 481,34 $) en référence aux chèques numéros 20886 à 20956 a été effectué en vertu du règlement numéro 1007.

RÉSOLUTION 139-04-18
APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, au montant de six cent trente-quatre mille quatre cent trente-huit dollars et six cents (634 438,06 $), en référence aux chèques numéros 20957 à 21085;

D'AUTORISER le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint à en effectuer les paiements.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 MARS 2018

Il est procédé au dépôt des états comparatifs pour la période du 01 janvier 2018 au 31 mars 2018, le tout conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'UNE ÉLUE DE SA PARTICIPATION À UNE FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) les élus doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et déclarer leur participation au greffier;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Sandra Mercier (district 4) déclare à la greffière, séance tenante, avoir participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Le présent dépôt constitue le rapport au Conseil municipal relativement à la participation des élus ci-avant mentionnés à une formation sur l'éthique et la déontologie conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 03 ET 04 AVRIL 2018 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2011 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES D'UNE PARTIE DE CERTAINES RUES (PROGRAMMATION 2018) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (2 425 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2011 est de 11 851;

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 173;

QUE le nombre de signatures obtenues est de 0;

QUE le règlement numéro 2011 décrétant des travaux de réhabilitation des infrastructures routières d'une partie de certaines rues (programmation 2018) et autorisant un emprunt de deux millions quatre cent vingt-cinq mille dollars (2 425 000 $) nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE LES 03 ET 04 AVRIL 2018 RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2012 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL DANS LE

SECTEUR DU LAC RINFRET ET AUTORISANT UN EMPRUNT D'UN MILLION CENT MILLE DOLLARS (1 100 000 $) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Je, soussignée, Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie:

QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2012 est de 11 851;

QUE le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 173;

QUE le nombre de signatures obtenues est de 0;

QUE le règlement numéro 2012 décrétant des travaux de construction d'un sentier multifonctionnel dans le secteur du lac Rinfret et autorisant un emprunt d'un million cent mille dollars (1 100 000 $) nécessaire à cette fin est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Il est procédé au dépôt, conformément à l'article 513 du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, E-2.2), du rapport d'activités de la trésorière pour l'exercice financier du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS ALLARD À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DE L'AGENDA 21 LOCAL

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la démission, en date du 21 mars 2018, de monsieur François Allard à titre de membre du Comité de l'Agenda 21 local.

RÉSOLUTION 140-04-18
NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE L'AGENDA 21 LOCAL

CONSIDÉRANT qu'un membre du Comité Agenda 21 local a remis sa démission;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la recommandation du Comité Agenda 21 local et de **NOMMER**, séance tenante, monsieur Gaétan Demers à titre de membre du Comité de l'Agenda 21 local, pour une période de deux (2) ans suivant sa nomination.

RÉSOLUTION 141-04-18
NON-RECONDUCTION DU CONTRAT DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO 320 008

CONSIDÉRANT que le contrat de l'employé 320 008 vient à échéance le 21 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du contrat, le Conseil municipal doit informer l'employé trois (3) mois avant l'échéance du contrat de son intention de ne pas renouveler ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et unanimement résolu:

DE NE PAS RECONDUIRE le contrat de l'employé 320 008.

RÉSOLUTION 142-04-18
AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2018-01 ET 2018-02 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SAINT-COLOMBAN

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Saint-Colomban, relativement aux lettres d'entente suivantes :

- ✓ Taux de présence aux appels d'urgence (2018-01);
- ✓ Remplacement temporaire des postes de pompiers vacants ou de pompiers absents pour une longue période (2018-02).

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer les lettres d'entente numéros 2018-01 et 2018-02 avec le Syndicat des pompiers du Québec, section locale Saint-Colomban.

RÉSOLUTION 143-04-18
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT RELATIVEMENT AU REPORT DES VACANCES DE MESDAMES JOSÉE DANIS ET MICHÈLE CARIGNAN

CONSIDÉRANT l'entente survenue entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement au report des vacances de mesdames Josée Danis et Michèle Carignan;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer la lettre d'entente numéro 2018-08 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3795, relativement au report des vacances de mesdames Josée Danis et Michèle Carignan.

RÉSOLUTION 144-04-18
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION PARTIELLE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE COUR NUMÉRO 700-17-014918-188 (RICKY ARSENAULT C. VILLE DE SAINT-COLOMBAN ET MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD)

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. pour représenter et conseiller la Ville relativement au dossier de Cour numéro 700-17-014918-188 (Ricky Arsenault c. Ville de Saint-Colomban et MRC de La Rivière-du-Nord);

CONSIDÉRANT qu'une transaction partielle est intervenue entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'AUTORISER firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust, s.e.n.c.r.l. à accepter la transaction partielle telle que présentée;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis.

La présente résolution ne peut en aucun cas être considérée comme étant une renonciation du droit au secret professionnel.

RÉSOLUTION 145-04-18
EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE ET ANIMATRICE DU JARDIN COLLECTIF COMMUNAUTAIRE – EMPLOYÉE-CADRE

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un employé-cadre contractuel à titre de coordonnateur et animateur du jardin collectif communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER madame Émilie Riopel à titre de coordonnatrice et animatrice du jardin collectif communautaire poste cadre contractuel, et ce, pour une durée maximale de sept cents (700) heures comprises entre le 16 avril 2018 et le 28 septembre 2018.

DE LUI VERSER un taux horaire correspondant à (85 %) du salaire de la classe 1, échelon 1 et de l'intégrer aux avantages prescrits à la politique portant sur les conditions de travail offertes aux employés-cadres de la Ville.

RÉSOLUTION 146-04-18
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) 2018-2019

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le montant disponible dans le cadre du Programme s'élève à la somme de trois cent quarante-deux mille quatre-vingt-quinze dollars (342 095 $);

CONSIDÉRANT que la population de la Ville de Saint-Colomban représente 26.94 % de la population totale de la circonscription électorale d'Argenteuil, selon le décret 2018, et qu'en conséquence, la Ville de Saint-Colomban demande une aide financière au prorata, à savoir une somme de quatre-vingt-douze mille trois cent cinquante-neuf dollars (92 359 $);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et unanimement résolu:

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2018-2019, auprès de monsieur Yves St-Denis, député de la circonscription d'Argenteuil;

D'AUTORISER le directeur général, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à signer tous les documents à cet effet.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE MARS 2018

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2018 est déposé.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2018 DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

Le rapport mensuel des permis pour le mois de mars 2018 du Service d'aménagement, environnement et urbanisme est déposé.

RÉSOLUTION 147-04-18
REFUS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 343, CÔTE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble suivant :

Matricule : 5868-97-6729
Cadastre : 4 446 362
Adresse : 343, côte Saint-Nicholas

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à permettre une modification de l'affichage de l'enseigne sur poteau existante, en autorisant une hauteur de 7 mètres plutôt que 6 mètres, d'autoriser une superficie de 9,15 mètres carrés plutôt que 7,5 mètres carrés, d'autoriser une hauteur libre sous l'enseigne de 2,29 mètres plutôt que 2,5 mètres et permettre un affichage par gradateur électronique, le tout tel qu'il appert au plan minute P-4299 préparé par Lumicom en date du 05 février 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme numéro 016-03-18, du 20 mars 2018, concernant la dérogation mineure 2018-00071;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché et publié sur le site Internet de la Ville de Saint-Colomban le 22 mars 2018 annonçant la demande de dérogation mineure 2018-00071;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée:

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

DE REFUSER la dérogation mineure 2018-00071 pour les mêmes motifs que ceux exprimés par le Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLUTION 148-04-18
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – PERMIS DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE DÉPANNEUR 343 INC, SITUÉ AU 343, CÔTE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation extérieure pour le Dépanneur 343 Inc., situé au 343, côte Saint-Nicholas;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, numéro 009-03-18, du 20 mars 2018, relativement à l'acceptation du plan projet de rénovation extérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de rénovation extérieure du Dépanneur 343 Inc., ayant comme adresse civique le 343, côte Saint-Nicholas, le tout tel que montré sur les élévations couleurs, datées du 05 mars 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 149-04-18
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – ENSEIGNE SUR POTEAU ET UNE ENSEIGNE À PLAT SUR LE MUR DU DÉPANNEUR 343 INC., SITUÉ AU 343, CÔTE SAINT-NICHOLAS

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne sur poteau et une enseigne à plat sur le mur du Dépanneur 343 Inc., situé au 343, côte Saint-Nicholas;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, numéro 010-03-18 du 20 mars 2018, relativement à l'installation de l'enseigne à plat sur le mur de façade du bâtiment commercial;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme, numéro 010-03-18 du 20 mars 2018, relativement à l'installation de l'enseigne sur poteau;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement:

DE REFUSER les plans relatifs à la demande de certificat d'autorisation pour un projet d'enseigne sur poteau du Dépanneur 343 Inc. ayant comme adresse civique le 343, côte Saint-Nicholas, le tout tel que montré aux

plans préparés par Lumicom, datés du 06 février 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de certificat d'autorisation pour un projet d'enseigne à plat sur le mur de façade du Dépanneur 343 Inc. ayant comme adresse civique le 343, côte Saint-Nicholas, le tout tel que montré aux plans préparés par Enseignes Auvatech Inc., datés du 30 janvier 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Le tout, pour les mêmes motifs que ceux exprimés par le Comité consultatif d'urbanisme.

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre le certificat d'autorisation à cet effet.

RÉSOLUTION 150-04-18
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN DÉPANNEUR AVEC STATION-SERVICE SUR LE LOT 5 943 445

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction pour un dépanneur avec station-service sur le territoire de la Ville, situé sur le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (5 943 445) du cadastre du Québec, situé à l'intersection nord-est de la montée de l'Église et de la côte Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme numéro 011-03-18, du 20 mars 2018, relativement à la construction d'un dépanneur avec station-service sur le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (5 943 445) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau plan, tel que demandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'ACCEPTER le plan relatif à la demande de permis pour un projet de construction d'un dépanneur avec station-service situé sur le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (5 943 445) du cadastre du Québec, le tout tel que montré au plan préparé par Corporation pétrole Parkland, daté du 28 mars 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 151-04-18
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – ENSEIGNE SUR SOCLE ET ENSEIGNE À PLAT SUR LE MUR POUR LE DÉPANNEUR AVEC STATION-SERVICE SITUÉ SUR LE LOT 5 943 445

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur socle et d'une enseigne à plat sur le mur pour le dépanneur avec station-service sur le territoire de la Ville, situé sur le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (5 943 445) du cadastre du Québec, situé à l'intersection nord-est de la montée de l'Église et de la côte Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme numéro 012-03-18 du 20 mars 2018, relativement à l'installation d'une enseigne sur socle et une enseigne à plat sur le mur du dépanneur;

CONSIDÉRANT les négociations et le dépôt d'un nouveau plan;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur socle et d'une enseigne sur le mur pour le dépanneur avec station-service situé sur le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ (5 943 445) du cadastre du Québec, le tout tel que montré aux plans préparés par Enseignes Pattison, datés du 28 mars 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 152-04-18
PLAN PROJET DE CONSTRUCTION CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 608 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – CONSTRUCTION DE KIOSQUES EN FAÇADE DU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction de kiosques en façade du Centre récréatif et communautaire, situé au 323, montée de l'Église;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme numéro 008-03-18, du 20 mars 2018, relativement à la construction de kiosques en façade du Centre récréatif et communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de construction de kiosques en façade du Centre récréatif et communautaire ayant comme adresse civique le 323, montée de l'Église, le tout tel que montré aux plans préparés par Laurentides Experts-Conseils Inc., datés du 05 février 2018, et ce, conformément au règlement numéro 608, tel qu'amendé, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux conditions suivantes :

- Que la couleur des toits soit dans les mêmes tons;
- Que le toit avant des kiosques ait une projection de 900 mm et le toit arrière une projection de 450 mm avec gouttière.

D'AUTORISER le Service d'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis à cet effet.

RÉSOLUTION 153-04-18
MUNICIPALISATION DES LOTS 5 409 221 ET 5 409 222 À TITRE DE COMPENSATION DE FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-RIV-03

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'exécution du protocole d'entente PE-2011-RIV-03 la Ville et le titulaire du protocole d'entente ont convenu que la compensation à titre de frais de parcs et de terrains de jeux se ferait par une cession de terrains;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que les lots CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 409 221) et CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (5 409 222) du cadastre du Québec seraient cédés à la Ville à titre de compensation pour frais de parcs et terrains de jeux;

CONSIDÉRANT que la Ville désire municipaliser les lots CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 409 221) et CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (5 409 222) du cadastre du Québec et qu'à cet effet elle désire s'en porter acquéreur;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE MUNICIPALISER les lots CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 409 221) et CINQ MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (5 409 222) du cadastre du Québec;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents à cet effet;

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'acquisition par la Ville sont aux frais du titulaire du protocole d'entente.

RÉSOLUTION 154-04-18
ACCEPTATION DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT POUR LA RUE DE LIÈGE

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre le prolongement de la rue de Liège;

CONSIDÉRANT que le projet est localisé dans l'aire d'affectation rurale champêtre;

CONSIDÉRANT que les normes du règlement de lotissement numéro 600, tel qu'amendé, sont respectées;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la construction de dix-neuf (19) habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT que le projet protège les milieux humides;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme numéro 013-03-18, du 20 mars 2018, relativement à l'acceptation du plan projet de lotissement pour la rue de Liège;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'ACCEPTER le projet de lotissement pour la rue de Liège, préparé par monsieur Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, dossier E36338, minutes 8438, daté du 05 décembre 2017 et révisé le 06 février 2018.

La présente résolution est valide pour une durée de deux (2) ans. À l'expiration de ce délai, la présente résolution devient nulle et non avenue.

Cette résolution est conditionnelle au dépôt et à la conformité des documents requis.

De plus, chacune des phases du projet domiciliaire est conditionnelle à ce que le titulaire du protocole d'entente obtienne une résolution du Conseil municipal autorisant la signature d'un protocole d'entente.

RÉSOLUTION 155-04-18
REFUS DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 1 990 644

CONSIDÉRANT qu'une demande acquisition du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE (1 990 644) du cadastre du Québec a été présentée par madame Ginette Barbeau afin d'agrandir sa propriété située sur la rue Rachel;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mars 2018 et que le CCU, par sa résolution 014-03-18, recommandait au Conseil municipal de refuser la demande d'acquisition du lot UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE (1 990 644) du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 014-03-18 du procès-verbal du 20 mars 2018 du CCU.

RÉSOLUTION 156-04-18
REFUS DE LA DEMANDE D'ACQUISITION DES LOTS 1 669 644, 1 669 645, 1 669 650, 1 669 651, 1 669 654, 1 669 657, 1 669 680, 1 669 732, 1 669 733, 1 672 471, 1 672 473, 1 672 489, 1 672 498, 1 672 499, 1 990 701 À 1 990 703

CONSIDÉRANT qu'une demande d'acquisition des lots :

- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-QUATRE (1 669 644);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE-CINQ (1 669 645);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE (1 669 650);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN (1 669 651);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-QUATRE (1 669 654);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT CINQUANTE-SEPT (1 669 657);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT QUATRE-VINGTS (1 669 680);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUX (1 669 732);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-TROIS (1 669 733);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET ONZE (1 672 471);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE (1 672 473);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF (1 672 489);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (1 672 498);
- UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1 672 499);
- UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT UN (1 990 701);
- UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT DEUX (1 990 702);
- UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SEPT CENT TROIS (1 990 703);

tous du cadastre du Québec, a été présentée par monsieur Laurent-Joseph Bigras afin d’exécuter des coupes forestières;

CONSIDÉRANT que cette demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 20 mars 2018 et que le CCU, par sa résolution 015-03-18, recommandait au Conseil municipal de refuser la demande d'acquisition des lots précédemment mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D’ENTÉRINER la recommandation du CCU pour les mêmes motifs que ceux exprimés à la résolution 015-03-18 du procès-verbal du 20 mars 2018 du CCU.

RÉSOLUTION 157-04-18
ENGAGEMENT D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES – PROLONGEMENT DES RUES DE L'ARTISAN ET DE LA COLOMBIÈRE

CONSIDÉRANT que le projet domiciliaire comporte un programme d'exploitation et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT que les infrastructures seront éventuellement cédées à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville consent à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, selon le programme préparé par madame Audrey Poretti, ingénieure, de la firme Laurentides Experts-Conseils Inc., en date du 23 février 2018, tel que déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) relativement à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales, et à tenir un registre des entretiens et des suivis, lorsque ces derniers seront cédés à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et unanimement résolu:

QUE LA VILLE S'ENGAGE à procéder à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales une fois ces derniers cédés à la Ville, et ce, conformément au document préparé par madame Audrey Poretti, ingénieure, de la firme Laurentides Experts-Conseils, en date du 23 février 2018, et à tenir un registre des entretiens et des suivis, tel qu'exigé par le MDDELCC;

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le greffier à signer tous les documents requis.

RÉSOLUTION 158-04-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2018-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 3001, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 février 2018 par madame la conseillère Sandra Mercier;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 13 février 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT que l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 21 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la période prévue pour faire une demande d'approbation référendaire était fixée du 21 mars 2018 au 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'au 29 mars 2018 aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 3001-2018-01 modifiant le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions relatives à la protection de l'environnement.

RÉSOLUTION 159-04-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 245-2014-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 245-2014 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 mars 2018 par monsieur le conseiller Étienne Urbain;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 03 avril 2018;

CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement 245-2014-01 modifiant le règlement 245-2014 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions.

RÉSOLUTION 160-04-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 3005 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 13 mars 2018 par monsieur le conseiller Étienne Urbain;

CONSIDÉRANT la présentation du règlement qui a été faite par le président de l'assemblée à la séance du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le règlement a été mis à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'ADOPTER le règlement numéro 3005 – Gestion des matières résiduelles.

RÉSOLUTION 161-04-18
AUTORISATION DE CONFIER LES TRAVAUX EN SOUS-TRAITANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PORTANT SUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (URB-SP-2017-254)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat portant sur la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles (URB-SP-2017-254);

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé le contrat, par la résolution portant le numéro 070-02-18 en date du 13 février 2018 à l'entreprise Services Matrec Inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu, en date du 04 avril 2018, une demande de l'entreprise Services Matrec Inc. afin d'autoriser cette dernière de confier les travaux en sous-traitance à l'entreprise Transport RLS Inc.;

CONSIDÉRANT les dispositions du devis;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et unanimement résolu:

D'AUTORISER l'adjudicataire à retenir les services de Transport RLS Inc. à titre de sous-traitant dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-2018-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4001 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE K

Madame la conseillère Isabel Lapointe donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 4001-2018-03 modifiant le règlement 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier l'annexe K.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 4001-2018-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4001 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE K

Madame la conseillère Isabel Lapointe procède à la présentation du projet de règlement 4001-2018-03 modifiant le règlement 4001 relatif à la circulation et au stationnement, tel qu'amendé, afin de modifier l'annexe K lequel sera adopté à une séance ultérieure, le tout conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

RÉSOLUTION 162-04-18
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AFIN DE FAIRE UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA CONSTRUCTION DE BRETELLES D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 50 PAR LA MONTÉE SAINT-RÉMI

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir le raccordement de la montée Saint-Rémi à l'autoroute 50;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports, (MTMDET) reconnaît qu'il y a un problème de congestion sur la Route 158;

CONSIDÉRANT que le raccordement serait une solution afin de diminuer la congestion routière de la Route 158;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de bretelles d'accès à l'autoroute 50, via la montée Saint-Rémi, permettrait de désenclaver le territoire de la Ville de Saint-Colomban en permettant un accès aux réseaux routiers supérieurs;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE DEMANDER au MTMDET de faire une étude de faisabilité quant à la construction de bretelles d'accès à l'autoroute 50 Est et Ouest par la montée Saint-Rémi.

RÉSOLUTION 163-04-18
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 121-03-18 CONCERNANT LE REJET DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'ACQUISITION D'UN GPS D'ARPENTAGE TRIMBLE R10 (TP-SP-2018-266) ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN GPS D'ARPENTAGE TRIMBLE R10 (TP-SP-2018-278)

CONSIDÉRANT que par la résolution 121-03-18, le Conseil municipal a procédé au rejet des soumissions relatives à l'acquisition d'un GPS d'arpentage Trimble R10 (TP-SP-2018-266) et a autorisé d'entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres relativement à l'acquisition d'un GPS d'arpentage Trimble R10 (TP-SP-2018-278);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de cette résolution il a été démontré que le modèle de GPS de marque Leica modèle GS16 est également compatible avec les équipements de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser la mise en concurrence des différents fournisseurs il y a lieu de modifier la résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE MODIFIER le titre de la résolution 121-03-18 comme suit :

> « **REJET DES SOUMISSIONS RELATIVES À L'ACQUISITION D'UN GPS D'ARPENTAGE TRIMBLE R10 (TP-SP-2018-266) ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE UN NOUVEAU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'ACQUISITION D'UN GPS D'ARPENTAGE TRIMBLE R10 OU LEICA GS16 (TP-SP-2018-278)** »

DE MODIFIER le dernier alinéa de la résolution 121-03-18 comme suit :

> « **DE REJETER** l'ensemble des soumissions et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne mandatée par ce dernier, à entreprendre un nouveau processus d'appel d'offres pour l'acquisition d'un GPS d'arpentage Trimble R10 ou Leica GS16 (TP-SP-2018-278). »

RÉSOLUTION 164-04-18
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 338-11-17 CONCERNANT L'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT À L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE PIÉTONNIÈRE DANS LE SECTEUR DU LAC RINFRET (TP-SP-2017-260)

CONSIDÉRANT que par la résolution 338-11-17, le Conseil municipal a autorisé le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'appel d'offres relativement à une voie piétonnière dans le secteur du lac Rinfret;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de remplacer les mots « voie piétonnière » par « sentier multifonctionnel », et ce, à tous les endroits de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et résolu unanimement:

DE MODIFIER la résolution 338-11-17 afin de remplacer les mots « voie piétonnière » par « sentier multifonctionnel » à tous les endroits de la résolution où ces termes apparaissent.

RÉSOLUTION 165-04-18
OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET TRANSPORT DE PIERRE (TP-SP-2018-268)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et le transport de pierre (TP-SP-2018-268);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 03 avril 2018:

ENTREPRISES	PRIX
Uniroc Inc.	105 184 $
Carrières Laurentiennes (division Carrières Uni-Jac Inc.)	123 224 $
Bau-Val Inc. (division Sables L.G.)	134 589 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Uniroc Inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 03 avril 2018 au montant de cent cinq mille cent quatre-vingt-quatre dollars (105 184 $), excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-621.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 166-04-18
OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PLANIFICATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL (TP-SI-2016-227)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour des services professionnels pour la planification pour la construction d'un garage municipal auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Mario Allard Architecte;
- ✓ Emery Architecte;
- ✓ Hébert Zurita Danis Smith Architectes Inc.;
- ✓ Pierre Vézina Architecte;
- ✓ François Grenon Architecte;
- ✓ TLA Architectes Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 03 avril 2018:

ENTREPRISES	PRIX
TLA Architectes Inc.	35 500 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise TLA Architectes Inc., et ce, conformément à leur soumission datée du 03 avril 2018 au montant de trente-cinq mille cinq cents dollars (35 500 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-300-00-722, projet 2018-10.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 167-04-18
OCTROI DE CONTRAT – LIGNAGE ET MARQUAGE DE RUES ET DE PISTES CYCLABLES (TP-SI-2018-269)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour le lignage et le marquage de rues et de pistes cyclables auprès des entreprises suivantes:

- ✓ Lignes M.D.;
- ✓ JBM Marquage Routier Inc.;
- ✓ Lignes Maska;
- ✓ Lignco Sigma Inc.;
- ✓ Marquage et Traçage du Québec Inc.;
- ✓ Entreprise Techline Inc.

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions du 03 avril 2018:

ENTREPRISES	PRIX
Marquage et Traçage du Québec Inc.	27 767,51 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Marquage et Traçage du Québec Inc., et ce, conformément à leur soumission, datée du 03 avril 2018, au montant de vingt-sept mille sept cent soixante-sept dollars et cinquante et un cents (27 767,51 $) excluant les taxes applicables;

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-355-00-521.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 168-04-18
OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION DE LA NIVELEUSE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à des travaux de réparation de la niveleuse;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Strongco;
- Déneigement Fontaine Gadbois Inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Déneigement Fontaine Gadbois Inc.	12 745,00 $
Strongco	17 989,47 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Danielle Deraiche, appuyé par madame la conseillère Isabel Lapointe et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Déneigement Fontaine Gadbois Inc., au coût de douze mille sept cent quarante-cinq dollars (12 745 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 27 mars, en ajoutant un budget supplémentaire n'excédant pas deux mille dollars (2 000 $), afin de défrayer toute autre réparation pouvant être requise lors des travaux.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-320-00-525.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 169-04-18
LA GRANDE TRAVERSÉE 2018 – AUTORISATION DE PASSAGE ET D'INSTALLATION DE SIGNALISATION TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que La Grande Traversée Cycliste tiendra le 07 juin 2018 sa 6e édition et qu'à cet effet, elle demande une autorisation de passage des cyclistes sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Dany Beauséjour et unanimement résolu:

D'AUTORISER La Grande Traversée Cycliste à parcourir les routes de Saint-Colomban et à installer une signalisation temporaire, telle que décrite à leur demande datée du 28 mars 2018.

RÉSOLUTION 170-04-18
EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service de sécurité incendie a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service de sécurité incendie recommande de procéder à l'embauche de monsieur Samuel Bérubé;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Samuel Bérubé, au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

Les présentes embauches sont conditionnelles à un examen médical ne démontrant aucun empêchement à exécuter les fonctions requises à l'emploi, à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire et à la réception des documents relatifs à l'embauche.

La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de sept (7) kilomètres du poste incendie 2.

RÉSOLUTION 171-04-18
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 131-03-18 RELATIVE À L'EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que par la résolution 131-03-18, le Conseil municipal a procédé à l'embauche de deux pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin de modifier la distance maximale entre le lieu de la résidence principale et le poste incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Éric Milot, appuyé par madame la conseillère Danielle Deraiche et résolu unanimement:

DE MODIFIER la résolution 131-03-18 afin de remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

> « La présente résolution est également conditionnelle au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de **sept (7)** kilomètres du poste incendie 1 pour monsieur André Demers et au maintien du lieu de résidence principale à une distance maximale de **sept (7)** kilomètres du poste incendie 2 pour monsieur Joé Arcand. »

RÉSOLUTION 172-04-18
OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION DE KIOSQUES EN FAÇADE DU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition de matériaux pour la construction de kiosques en façade du Centre récréatif et communautaire;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Matério;
- Matériaux Pont-Masson;
- Rona.

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Matério	11 216,10 $
Matériaux Pont-Masson	11 503,16 $
Rona	11 750,08 $

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'OCTROYER le contrat à Matério, au coût de onze mille deux cent seize dollars et dix cents (11 216,10 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 01 mars 2018;

D'IMPUTER cette dépense au fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels au code budgétaire 22-700-12-711, projet 2018-14.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____

Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 173-04-18
ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'acquisition d'une remorque (7x16x6.5) fermée avec porte rampe « v-nose » 30 pouces de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a effectué une recherche de prix auprès des entreprises suivantes:

- Remorques Olympique Inc.;
- Les Attaches Éthier Inc.;
- Attaches et Remorques Labelle Inc.;

CONSIDÉRANT que le résultat de la recherche de prix est le suivant:

ENTREPRISES	PRIX
Remorques Olympique Inc.	6 409 $
Les Attaches Éthier Inc.	6 917 $
Attaches et Remorques Labelle Inc.	6 931 $

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à la compagnie Remorques Olympique Inc*.,* au coût de six mille quatre cent neuf dollars (6 409 $), excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur offre de prix datée du 01 mars 2018;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au code budgétaire 22-700-00-726, projet 2018-13, financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de deux (2) ans.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

_____
Suzanne Rainville, trésorière

RÉSOLUTION 174-04-18
AUTORISATION À LA FABRIQUE DE SAINT-COLOMBAN DE PROCÉDER À LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER AFIN D'AMASSER DES FONDS

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Colomban désire amasser des fonds en procédant à la tenue d'un barrage routier aux intersections suivantes:

- ✓ Côte Saint-Paul et montée de l'Église;
- ✓ Montée Saint-Nicholas et montée Filion;
- ✓ Chemin de la Rivière-du-Nord et rue Lajeunesse.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement sur la qualité de vie, l'autorisation du Conseil municipal est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et unanimement résolu:

D'AUTORISER la Fabrique de Saint-Colomban à tenir un barrage routier le 02 juin 2018, aux intersections mentionnées précédemment.

RÉSOLUTION 175-04-18
NOMINATION D'UN JOURNALIER ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, POSTE SURNUMÉRAIRE À HORAIRE VARIABLE

CONSIDÉRANT que l'affichage a été effectué en conformité avec les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de journalier entretien des parcs et espaces verts au Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, poste surnuméraire à horaire variable;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire recommande de procéder à l'embauche de monsieur Jefferey Beauchamp;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE NOMMER, séance tenante, monsieur Jefferey Beauchamp, à titre de journalier entretien des parcs et espaces verts, poste surnuméraire à horaire variable, au Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 176-04-18
EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs pour le camp de jour de l'été 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Étienne Urbain, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER à titre de moniteurs du camp de jour de l'été 2018 pour une durée de huit (8) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur:

- Megan Andrews;
- Magalie Michel;
- William Frenette;
- Mélissa Madore;
- Xavier Champagne;
- Kevin Berthiaume;
- Alexandrine Gionet;
- Maude Bertrand;
- Hugo Raymond;
- Antoine Lemay;
- Aurélie Léonard Therrien;
- Catherine Robidoux;
- Cédrick Barbe;
- Emmeryck Laroche;
- Laurence Angers;
- Laurence Ouellette;
- Maude Morris;
- Marie-Anne Dire;
- Megan Lachance;
- Valentina Fuchslocher Aranda;
- Valérie Vaugeois Delattre;
- Victoria Côté Piché;
- Laurie Vendette;
- Camille Bertrand;
- Camille Lambert;
- Danika Fortin;
- Zachari Carignan;
- Jade Foucault;
- David-Alexandre Houle;
- Kelly-Ann Robert;
- Lisa Melanson;
- Mégane Lauzon;
- Sarahève Racette;
- Delphine Côté-Piché;
- Justin Folco Millette;
- Marie-Soleil Côté;
- Mégane Foucault;
- Zachary Moreault;

- Katherine Lalonde;
- Coralie Bélanger;
- Emma Narbonne.

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 177-04-18
EMBAUCHE DE MONITEURS (CHEFS D'ÉQUIPE) POUR LE CAMP DE JOUR DE L'ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher des moniteurs (chefs d'équipe) pour le camp de jour de l'été 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des sports, des loisirs et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Sandra Mercier, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER les personnes suivantes à titre de moniteurs (chefs d'équipe) du camp de jour de l'été 2018 pour une durée de dix (10) semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur:

- ✓ William Beauchamp;
- ✓ Alexia Giroux.

Les présentes embauches sont conditionnelles à la démonstration d'une recherche négative d'empêchement judiciaire.

RÉSOLUTION 178-04-18
AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018- 2019

CONSIDÉRANT les besoins d'offrir une collection intéressante et variée pour les citoyens de Saint-Colomban;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par madame la conseillère Sandra Mercier et résolu unanimement:

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Saint-Colomban à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2018-2019 dans l'attente du versement de l'aide financière du Ministère qui se fera en service de dette;

D'AUTORISER la directrice de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à présenter une demande de subvention dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 du gouvernement du Québec;

D'AUTORISER la directrice de la bibliothèque, ou toute autre personne mandatée par cette dernière, à signer tous les documents à cet effet.

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 20 h 50 à 21 h 30.

Les sujets abordés par les personnes ci-après mentionnées ont été les suivants:

Monsieur Serge Faust

- ✓ Le non-renouvellement du contrat de l'employé numéro 320 008;
- ✓ Le contrat relatif à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles;
- ✓ Les résultats du sondage concernant la cueillette des ordures ménagères;
- ✓ Les nominations au Comité de l'Agenda 21 local;
- ✓ Le retrait de la Ville de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord;
- ✓ La rémunération du maire.

Monsieur Michel Gouin

- ✓ L'état de la rue du Galet;
- ✓ La réduction de la vitesse sur la montée Brisebois.

Monsieur Roland Leduc

- ✓ Les agissements d'anciens élus.

Monsieur Ghislain Bérubé

- ✓ Les eaux de ruissellement;
- ✓ La vitesse de la circulation automobile sur la rue Desjardins.

RÉSOLUTION 179-04-18
CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 30 l'ordre du jour étant épuisé:

Il est dûment proposé par madame la conseillère Isabel Lapointe, appuyé par monsieur le conseiller Étienne Urbain et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.

_____	_____
Xavier-Antoine Lalande	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière